

Rotterdam : une contraception pourrait être imposée aux femmes jugées "incapables" d'élever un enfant



Cette mesure concernerait les femmes toxicomanes, les sans-abri, les prostituées et celles qui souffriraient de problèmes psychiatriques.

Hugo de Jonge, adjoint au maire de Rotterdam (Pays-Bas), voudrait imposer la contraception à certaines femmes jugées "incompétentes" ou "fragilisées". Cette mesure concernerait les femmes toxicomanes, sans-abri, prostituées ou celles qui souffrent de problèmes psychiatriques. Elles sont donc considérées "incapables" d'élever un enfant. L'élu chrétien-démocrate, affirme vouloir "lancer une discussion" et surtout changer les dispositions légales pour permettre à un juge d'ordonner la prise de contraceptifs à ces femmes. Il s'agirait soit d'un stérilet ou d'un implant dans le bras pour une durée de trois ans.

Le pays est divisé

Une proposition de loi qui divise et choque les Pays-Bas. De son côté, la ville de Rotterdam se défend en précisant être partie d'un constat. Selon elle, ses agents sont régulièrement confrontés à des situations délicates : négligences graves ou cas de maltraitances qui peuvent avoir des conséquences mortelles pour les enfants, rapporte France 3.

L'échevin de la jeunesse et de l'éducation explique : "Grandir sainement et en sécurité est également un droit que les enfants doivent recevoir. Et nous choisissons pour les droits de l'enfant. Certains enfants ont alors le droit de ne pas naître." "J'ai toujours été contre la contraception obligatoire jusqu'à ce que je commence à travailler dans la protection des enfants", justifie, de son côté, une conseillère municipale de la ville.

Cependant, certains conseillers s'opposent à cette proposition de loi. L'un estime qu'il est "effrayant de penser qu'une loi pourrait décider des grossesses". Un autre voit "une pente glissante" qu'il ne faut pas emprunter.

Un programme développé avec 160 femmes volontaires

Selon Le Monde, Rotterdam va, dans un premier temps, développer un programme avec quelque 160 femmes volontaires, qui feront l'objet d'un suivi très attentif. Dans une deuxième phase, le projet concernerait 400 mères potentielles. In fine, c'est un juge qui déciderait si la personne désignée devrait employer un contraceptif. La mesure viserait à terme entre dix et vingt femmes par an.